

**Question avec demande de réponse écrite E-004607/2011
à la Commission**
Article 117 du règlement
Giovanni Collino (PPE)

Objet: Retombées économiques de l'exécution de Ben Laden

L'instabilité des marchés financiers a caractérisé, au cours des trois dernières années, les préoccupations de nombreux ministres des finances européens qui ont été obligés de tenir compte de l'évolution de dettes publiques de plus en plus incontrôlables et d'une économie européenne de moins en moins compétitive.

Parmi les principaux facteurs qui ont mené à une instabilité financière chronique, nous pouvons assurément citer l'attentat des tours jumelles du 11 septembre 2001 et, dans le même temps, les effets que la lutte contre le terrorisme a engendrés sur les attentes des opérateurs économiques par rapport aux investissements internationaux.

L'exécution d'Oussama Ben Laden a et aura, à court terme, des effets contrastés: d'un côté, la réduction du prix du baril de pétrole, attestée aujourd'hui aux environs de 2 %, d'un autre côté, la baisse de la compétitivité de l'économie européenne (et donc de l'euro) par rapport à l'économie américaine (et donc au dollar).

Sur la base de ces données, la Commission peut-elle indiquer:

1. comment elle envisage d'orienter sa politique économique afin de tenir compte des changements engendrés par l'opération du gouvernement américain qui a mené à l'exécution d'Oussama Ben Laden?
2. comment elle envisage de faire face à la relance de la croissance européenne, compte tenu du fait que les facteurs de relance ne dépendent cette fois encore pas de nous et que, à la différence de la Banque centrale américaine (FED), la Banque centrale européenne concentre proportionnellement plus ses efforts sur la stabilité des prix que sur la croissance?